

RÈGLEMENT



ÉDITION 2026

GENERALITÉS :

« **Trail du maquis du Vercors** » est une épreuve pédestre organisée par l'association « **Trail Nature Organisation** » répondant à la réglementation des courses hors stade.

LIEU : L'organisation (accueil, arrivée, podium, village partenaires ...) se situe à **Vassieux en Vercors**.

PROGRAMME DU TRAIL DU MAQUIS DU VERCORS

• SAMEDI 3 OCTOBRE :

- RETRAIT DES DOSSARDS – de **15h30** à **20h** ;
- **LA GRANDE NUIT DES MAQUISARDS 18km / 400m D+** – départ à **18h** (semi nocturne) ;
- **LA PETITE NUIT DES MAQUISARDS 10km / 150m D+** – départ à **19h** (semi nocturne) ;
- REMISES DES PRIX – à partir de **20h** ;

• DIMANCHE 4 OCTOBRE :

- RETRAIT DES DOSSARDS – de **6h30** à **9h30** puis de **15h30** à **16h20** ;
- **LE GRAND TOUR DES MAQUISARDS 55km / 2300m D+** – départ à **8h00** ;
- **LE TOUR DES MAQUISARDS 38km / 1400m D+** – départ à **8h30** ;
- **LA MAQUISARDE 26km / 800m D+** – départ à **9h00** ;
- **LA MAQUISARDE RANDO 27km / 800m D+** – départ à **8h15** ;
- **LE MAQUISARD 19km / 700m D+** – départ à **9h30** ;
- **LE MAQUISARD RANDO 19km / 700m D+** – départ à **8h45** ;
- **COURSE ENFANTS « LES MAQUIZOUDES » (gratuites) :**
 - Épreuve **benjamins / minimes** (nés entre 2007 et 2014) : 1500m – départ à **16h**
 - Épreuve **poussins** (nés en 2015 et 2016) : 1000m – départ à **16h20**
 - Épreuve **éveils-athlé** (nés entre 2017 et 2019) : 500m – départ à **16h30**
- **REMISES DES PRIX** – à partir de :
 - **12H : LE MAQUISARD & LA MAQUISARDE ;**
 - **15H : LE TOUR DES MAQUISARDS ET LE GRAND TOUR DES MAQUISARDS ;**

- **INSCRIPTIONS :**

Inscriptions exclusivement sur notre site internet : www.trailmaquisvercors.com (mode de paiement sécurisé par carte bancaire).

Pas d'inscription papier, joindre la photocopie de la licence ou du PPS en cours de validité directement au moment de votre engagement internet ou à fournir sur place au moment du retrait du dossard.

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf pour les coureurs ayant souscrit à l'option payante « assurance annulation » et suivant les conditions de cette garantie. Tout engagement est personnel. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs. Le modèle à compléter est disponible en téléchargement sur le site internet : www.trailmaquisvercors.com

- **TARIFS INSCRIPTIONS :**

	Tarif 1	Tarif 2 (Selon dossards disponible)
Grand Tour des Maquisards (55km)	60€ (50 premiers dossards)	65€ (Dossards suivant)
Le Tour des Maquisards (38km)	40€ (50 premiers dossards)	45€ (Dossards suivant)
La Maquisarde (27km)	30€ (50 premiers dossards)	35€ (Dossards suivant)
Le Maquisard (19km)	20€ (50 premiers dossards)	25€ (Dossards suivant)
La Petite Nuit des Maquisards (10km)	14€ (25 premiers dossards)	18€ (Dossards suivant)
La Grande Nuit des Maquisards (18km)	20€ (25 premiers dossards)	25€ (Dossards suivant)
Randos (27km & 19km)	12€	12€

- **MODIFICATION D'INSCRIPTION** (changement d'épreuve) :

D'une course vers une course à plus faible kilométrage ou une randonnée il n'y aura aucun remboursement de la différence.

D'une randonnée ou d'une course vers une course à plus fort kilométrage paiement de la différence suivant le tarif en cours sur place au moment du retrait des dossards.

Pour effectuer ces modifications vous devez nous contacter à l'adresse : contact@trailnatureorganisation.fr

Aucune modification ne sera possible après le 3 octobre 2026 midi.

- **TRANSFERT DE DOSSARD :**

Le transfert de dossard à une autre personne est possible en nous contactant à l'adresse : contact@trailnatureorganisation.fr jusqu'au 1 octobre 2026 midi. Aucun changement ne sera effectué après cette date.

- **ANNULATION COURSE :**

L'organisation met en place un option annulation au moment de l'inscription :

- Son coût est fixé à :

- 5€ pour le Grand Tour des Maquisards (55km) ;
- 4€ pour le Tour des Maquisards (38km) ;
- 3€ pour la Maquisarde (27km), le Maquisard (19km) et les Nuits des Maquisards (10km & 18km) ;

- **Avec une option annulation prise lors de l'inscription :**

Une demande d'annulation entraînera un remboursement intégral (hors frais de service) si elle est faite avant le 20 septembre 2026 à 23h59h, soit 2 semaines avant le départ de la course.

Une demande d'annulation entre le 21 septembre et le 1er octobre 2026 à 23h59 soit 72h avant le départ de la course, entraînera un remboursement de 75% (hors frais de service). Il n'y aura plus aucun remboursement ensuite.

- Toutes les annulations doivent être faites en faisant la demande à : contact@trailnatureorganisation.fr

Toutefois, les personnes inscrites, ne pouvant participer à la course pour des raisons médicales (sur présentation d'un certificat médical), et le signalant avant le 3 septembre 2026, verra son inscription remboursée de 50% (frais de gestion non inclu). Au-delà de cette date, il ne sera plus remboursé. Les options souscrites ne seront pas remboursables (médailles, assurance). Sa place sera réattribuée aux coureurs sur liste d'attente par l'organisation. Aucun remboursement ne sera effectué post-événement. Pour des raisons d'organisation, aucun autre motif d'annulation ne pourra être pris en compte.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction sera disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation de l'épreuve pour cause d'épidémie, d'évènement climatique ou de catastrophe naturelle aucun remboursement ne sera possible.

- **EQUIPEMENT OBLIGATOIRE :**

- un écopup ;
- un système d'hydratation minimum de 500ml pour le 10km, 18km et 19km ;
- un système d'hydratation minimum de 1000ml pour le 27km ;
- un système d'hydratation minimum de 1500ml pour le 38km et le 55km ;
- une réserve alimentaire (sauf pour le 10km) ;
- une couverture de survie (sauf pour le 10km) ;
- un vêtement de pluie (sauf pour le 10km) ;
- un sifflet ;
- un téléphone portable avec une batterie chargée pour toutes les courses ;
- une frontale pour le 10km, 18km ;

- **LICENCES & PPS :**

C'est une condition obligatoire pour participer à une compétition.

Tous les concurrents participant à une épreuve chronométrée devront présenter soit :

A/ Tous les concurrents **MAJEURS** devront présenter soit :

- Un **PPS** de **moins** de **1 an** avant la date de l'événement (<https://pps.athle.fr/>) ;
Le PPS au tarif de 5 € s'appliquera **uniquement aux pratiquants non licenciés FFA**. Les licenciés FFA ne sont pas concernés par la plateforme pps.athle.fr, car **le PPS est déjà intégré à leur parcours de prise de licence**.

Exception : la licence Athlé Santé. Cette licence ne donne pas accès aux événements. Les titulaires qui souhaitent finalement participer à des événements peuvent transformer leur licence en licence Running ou licence Compétition.

- Soit une **licence FFA en cours de validité** (2026) :
 - Licence **ATHLE COMPETITION** ;
 - Licence **ATHLE ENTREPRISE** ;
 - Licence **ATHLE RUNNING** ;
 - Licence **ATHLE SANTE** ;

B/ Pour les personnes **MINEURES**, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur des documents identiques aux personnes MAJEURS, en plus de ce document, ils doivent présenter :

- L'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative.
- En plus, les mineurs devront être accompagnés par leurs parents ou fournir une autorisation parentale éditée sur papier libre, date et signée.

C/ Pour tous les concurrents : Aucun autre document ne peut être accepté. L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du PPS, pour la durée du délai de prescription (10 ans). Les concurrents qui n'auront pas leur dossier à jour le jour de l'épreuve, ne pourront pas prendre part à la course et ne pourront prétendre à un aucun remboursement. Par ailleurs, un justificatif d'identité sera demandé à tous les inscrits lors du retrait des dossards. Afin de limiter au maximum les échanges entre participants et bénévoles, et afin d'accélérer le retrait des dossards, il est obligatoire de fournir en ligne votre justificatif médical (attestation PPS ou licence) en amont de la manifestation. Pour ajouter votre pièce justificative en ligne après votre inscription, vous trouverez dans votre email de confirmation d'inscription le lien menant à votre compte en ligne. Les participants étrangers sont tenus de fournir une attestation PPS, même

s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat PPS, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Les concurrents qui n'auront pas leur dossier à jour le jour de l'épreuve, ne pourront pas prendre part à la course et ne pourront prétendre à un aucun remboursement.

- **CAS PARTICULIER DES COUREURS ÉTRANGERS :**

Les participants étrangers sont tenus de fournir une attestation PPS, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

- **PARCOURS :**

Les participants s'engagent à parcourir la distance et l'itinéraire prévu dans le meilleur esprit sportif possible. Suivant les retours des différents acteurs locaux (PNRV, ONF, ENS, Départements,...), les parcours sont susceptibles d'être modifié en cas de force majeure.

- **ACCOMPAGNATEURS :**

Aucun accompagnateur ni véhicule non accrédité (y compris vélo) ne sera autorisé sur le parcours. Les accompagnateurs ne doivent pas pénétrer dans les lieux couverts pour s'alimenter sur les ravitaillements.

- **CHRONOMÉTRAGE ET POINTS DE CONTRÔLE :**

Le chronométrage sera assuré par un dispositif positionné sur le dossard. Chaque concurrent doit installer son dossard fournis par l'organisation comme indiqué sans y apporter de modification au niveau de la poitrine avec 4 épingles.

- **RAVITAILLEMENTS :**

- **LES NUITS DES MAQUISARDS 10km et 18km :**

- A l'arrivée ;

- **LE GRAND TOUR DES MAQUISARDS 55KM :**

- Km 11 : Font d'Urle ;
- Km 30 : Col de Saint Alexis (aller) ;
- Km 47 : Col de Saint Alexis (retour) ;
- Km 55 : Vassieux en Vercors ;

- **LE TOUR DES MAQUISARDS 38KM :**

- Km 11 : Font d'Urle ;
- Km 30 : Col de Saint Alexis ;
- Km 38 : Vassieux en Vercors ;

- **LA MAQUISARDE (et RANDO) 27km :**
 - Km 11 : Font d'Urle ;
 - Km 27 : Vassieux en Vercors ;
- **LE MAQUISARD (et RANDO) 19km :**
 - Km 11 : Font d'Urle ;
 - Km 19 : Vassieux en Vercors ;

- **BARRIERES HORAIRES - MISE HORS COURSE :**

Les barrières horaires sont calculées sur les vitesses de déplacement :

- **LE GRAND TOUR DES MAQUISARDS 55KM = 5km/h ;**
 - **LE TOUR DES MAQUISARDS 38KM = 6km/h ;**
 - **LA MAQUISARDE 27km = 6,5km/h ;**
 - Aucune barrière horaire pour les autres épreuves ;
- **Km11 : Font d'Urle ;**
 - LE GRAND TOUR DES MAQUISARDS 55KM = **10h15** ;
 - LE TOUR DES MAQUISARDS 38KM = **10h45** ;
 - LA MAQUISARDE 27km = **11h15** ;
 - LE MAQUISARD 19km = **11h45** ;
 - **Col de Saint Alexis :**
 - **Km 25 Aller :**
 - LE GRAND TOUR DES MAQUISARDS 55KM = **13h45** ;
 - LE TOUR DES MAQUISARDS 38KM = **14h15** ;
 - **Km 47 Retour :**
 - LE GRAND TOUR DES MAQUISARDS 55KM = **16h55** ;
 - **Vassieux en Vercors - arrivée ;**
 - **Km55 :** LE GRAND TOUR DES MAQUISARDS 55KM = **18h25** ;
 - **Km38 :** LE TOUR DES MAQUISARDS 38KM = **15h45** ;
 - **Km27 :** LA MAQUISARDE 27km = **14h10** ;
 - **Km19 :** LE MAQUISARD 18km = **13h10** ;

Les coureurs n'ayant pas atteint les points de contrôles aux heures indiquées ne figureront pas au classement. Ils seront déclarés hors course.

- **ABANDONS :**

Tout abandon doit être signalé à l'organisation et ne pourra se faire (sauf raison médicale évidente) qu'aux points de pointages ou ravitaillements. Les points de mise hors course : signifie que le coureur sera arrêté par l'organisation qui se gardera le droit de lui retirer la puce (synonyme de non classement) si celui-ci n'est pas dans les délais. Les services médicaux positionnés sur les parcours seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte médicalement à poursuivre la course.

AUTRES POSSIBILITÉS DE MISE HORS COURSE :

En cas de ravitaillement en dehors des zones prévues à cet effet, en cas de jets de bouteilles vides, emballages en tout genre, papiers, plastiques, hors zones de ravitaillement. En cas de coupe de sentier.

- **SIGNALISATION :**

Les parcours seront fléchés à l'aide de drapeau et/ou panneaux directionnels et indiquant les difficultés et les dangers éventuels sera complété par quelques marquages au sol (routes). Les carrefours urbains seront protégés par des signaleurs. Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles.

- **SERVICE MÉDICAL :**

Des équipes de secours sont positionnées le long du parcours. Un numéro d'urgence sera écrit sur le dossard du participant, qui pourra en cas d'urgence, contacter le service médical. La course pourra être neutralisée quelques instants pour l'évacuation d'un blessé et laisser passer en priorité une ambulance et/ou véhicule de sécurité.

- **ASSURANCE - Responsabilité civile :**

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile. L'organisateur a souscrit une assurance RC propre à l'événement mais chaque concurrent devra être couvert par sa propre assurance. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Au moment de votre inscription vous pouvez opter pour l'assurance annulation.

- **LIMITES D'ÂGE :**

- 18Km, 19Km, 27Km, 38Km et 55Km : 20 ans et plus ;
- 10Km: 16 ans et plus (autorisation parentale obligatoire pour les mineurs) ;
- Randos : 12 ans et plus (autorisation parentale obligatoire pour les mineurs) ;

- **RÉCOMPENSES :**

- **10km, 17km et 18km** : Médailles et lots pour les 3 premiers du scratch H/F ;
- **55km, 38km et 27km** : Médailles et lots pour les 5 premiers du scratch H/F
- **Pas de récompenses pour les catégories.**
- **Pas de cumul** : Un concurrent qui pourrait cumuler 2 podiums ne se verra attribuer qu'une récompense pour le titre le plus prestigieux (dans notre exemple : le scratch) ;

- **REMISES DES RECOMPENSES :**

Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.

- **CLASSEMENT :**

Les classements seront affichés sur le site de course puis sur le site internet de l'événement en direct.

- **CONTRÔLE ANTIDOPAGE :**

Il peut avoir lieu sur place. Dans ce cas, les personnes contrôlées recevront leurs récompenses dès la connaissance des résultats antidopage.

- **UTILISATION DE L'IMAGE :**

« J'autorise expressément les organisateurs de « **TRAIL DU MAQUIS DU VERCORS** », ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée ». CNIL : Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité de l'organisateur de cet événement. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Les participants sont susceptibles de recevoir par email des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations organisées par Trail Nature Organisation. Par l'intermédiaire de la manifestation, les participants peuvent être amenés à recevoir des informations et/ou propositions d'autres sociétés ou associations partenaires. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant l'organisation : par email à l'adresse contact@trailnatureorganisation.fr.

Vous pouvez également vous désabonner des newsletters en vous rendant directement en bas de l'une des newsletters que vous recevez. Vos demandes seront prises en compte dans un délai maximum de 48 heures - jours ouvrables.

- **OFFRE CLUBS ET ENTREPRISES :**

Nous réservons des tarifs préférentiels sur les engagements des groupes de clubs ou d'entreprises.

Contactez-nous sur le l'adresse email : contact@trailnatureorganisation.fr

Suivant le nombre de participants nous affinerons votre tarif.

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions. Attention ce règlement est susceptible d'être modifié jusqu'à la veille de l'événement.

L'organisation vous souhaite une belle course !

**Trail du Maquis
du Vercors**

